



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251028-25005633-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01682 de la Commission permanente du Conseil régional du 16 octobre 2025 autorisant le Président du Conseil régional à signer la Charte de gestion établie pour la Cathédrale d'Amiens inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 31 octobre 2025 ;

ARRETE M° 25005633

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Christophe LORIC, Conseiller régional, aux fins de signer, le vendredi 31 octobre 2025 à Amiens, la Charte de gestion établie pour la Cathédrale d'Amiens inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 28 OCT. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le